

Groupe de travail sur l'allègement des tâches administratives des directeurs 16 mars 2015 - COMPTE RENDU

Ce groupe de travail constitué de directeurs d'écoles, d'IEN, d'élus du personnels (SNUipp-FSU, SE-Unsa et FO) et de personnels de la DSDEN a soulevé des points sur lesquels un allègement significatif des tâches est attendu par les directeurs d'écoles :

1/ Les responsabilités :

Constat :

- Les directeurs réalisent des tâches dont ils ne sont pas toujours responsables comme le suivi de l'entretien de l'école (travaux, ménage,...) ou l'établissement de devis à la demande des mairies ou l'envoi de courriers pour les adjoints (déclarations de préavis de grève par exemple)

Propositions du GT :

- Lister les missions de chacun dans le but de rappeler aux collectivités territoriales, aux directeurs et aux adjoints leurs tâches respectives.
- La DSDEN pourrait communiquer un calendrier annuel des missions des directeurs d'école.

2/ BASE ELEVES / Affelnet :

Constats :

- Base Elèves n'est pas ou est peu utilisée par les mairies. Selon le service informatique de la DSDEN, seules 20 mairies ont demandé une clé OTP. De ce fait, les directeurs doivent, très souvent au cours de l'année scolaire, communiquer leurs listes d'élèves. De plus, les directeurs sont encore nombreux à effectuer eux-mêmes les inscriptions.
- Affelnet constitue une surcharge de travail importante. Le SNUipp-FSU rappelle que le travail fait par les directeurs sur Affelnet était auparavant réalisé par les collègues.
- Le registre matricule doit être rempli en plus de Base Elèves.

Proposition du GT :

- Rappeler aux mairies que l'inscription des élèves est de leur responsabilité.
- Concernant les enquêtes diverses au sujet des élèves, il est nécessaire qu'elles soient listées et anticipées.
- Les données enregistrées dans Base Elèves peuvent être imprimées et collées dans le registre matricule.
- Le service informatique rappelle l'existence du portail PIA (Portail Intranet Académique) qui regroupe toutes les applications académiques.

3/ Des documents administratifs ressources :

Constat :

- Chaque directeur construit et remplit des documents répondant à des demandes diverses (DSDEN, IEN, mairies, ...).
- Chaque directeur a sa propre méthodologie pour ranger les documents

administratifs.

Propositions du GT :

- Il faut que les documents envoyés par l'administration ne soient plus dans un format pdf non modifiable. Il faut que les directeurs puissent les enregistrer et les modifier en fonction des données de leur école.
- Un système de classement pourrait être proposé aux directeurs par le service informatique. Concernant l'archivage des documents, le BO n°24 du 16/06/2005 en rappelle les règles.
- Un guide juridique est en cours de rédaction par la DSDEN.

4/ Le matériel informatique :

Constat :

- Il y a des disparités au niveau du matériel informatique et des locaux : certains directeurs ont du matériel obsolète et/ou une mauvaise connexion internet, certains n'ont pas de bureau.

Proposition du GT :

- Le service informatique a travaillé sur une note, à destination des mairies, concernant l'équipement numérique dans les écoles.
- 3 rencontres seront également organisées avec les maires de toutes les communes de Saône et Loire pour aborder le sujet du numérique à l'école.
- Pour répondre aux questions concernant l'informatique (messagerie, Base Elèves, etc), une plate-forme téléphonique d'assistance informatique pourrait être créée.

5/ Le PPMS :

Constat :

- Chaque directeur essaie d'établir un PPMS pour son école. Il n'y a pas de cadre unique.

Proposition du GT :

- Il est nécessaire de créer un cadre simplifié, identique pour toutes les écoles (dématérialisé).

6/ La formation continue :

Constat :

- Il n'y a pas de formation départementale pour les directeurs.

Proposition :

- Les directeurs doivent avoir une formation continue professionnelle répondant aux axes du référentiel de compétences du métier de directeur.

7/ Les réunions de rentrée :

Constat :

- En début d'année scolaire, les IEN convoquent les directeurs à une réunion de rentrée.
- Les directeurs n'ont pas toujours les mêmes besoins selon s'ils débutent ou non, ils n'ont pas tous les mêmes horaires.

Propositions :

- Il faudrait que ce type de réunion soit harmonisé entre les circonscriptions (date, heure).
- Il pourrait y avoir une réunion pour les nouveaux directeurs et une réunion pour les autres.

8/ Gevasco / AVS :

Constat :

- Le directeur doit organiser une équipe éducative pour une première demande auprès de la MDPH.
- Le directeur gère les AVS au quotidien : absence, remplacement si nécessaire, évaluation.
- Peu de stabilité des personnels AVS dans les écoles.

Proposition :

- Une AVS dont le contrat est reconduit pourrait rester dans la même école et suivre le même élève.

9/ La responsabilité pédagogique du directeur :

Constat :

- Le BO spécial n°7 du 11/12/2014 décrit les responsabilités pédagogiques du directeur. Par exemple, il est dit que le directeur doit : «s'assurer des conditions nécessaires à la progression et à l'évaluation des élèves. »

Proposition du GT :

- Travailler sur les responsabilités pédagogiques du directeur : où commencent-elles ? Jusqu'où vont-elles ?

10/ Le temps :

Constat :

- Le directeur est invité à participer à de nombreuses réunions.
- Les directeurs d'écoles de 1 à 3 classes n'ont pas de journée de décharge.

Proposition du GT :

- Définir un cadre proposé aux directeurs. Exemple : jusqu'à quelle heure une réunion peut-elle être programmée ?
- Donner du temps de décharge supplémentaire.

Le groupe de travail se réunira à nouveau lundi 13/04/2015 afin de continuer cette réflexion et d'aboutir à des mesures concrètes qui simplifient les tâches administratives des directeurs.

Le SNUipp-FSU remercie les directeurs qui ont répondu au questionnaire mis en ligne à ce sujet.

Votre avis est important.

Vos réponses ont contribué à alimenter le débat.